

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22.02.2024

ID : 089-200039642-20240215-01\_2024-CC

<p><b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b></p>	<p>Le quinze février deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.</p>
<p><b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b></p>	<p><b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>M. BRIGAND Jean-Pierre</i>, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. HACQUIN Denis, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Éric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, , Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichy</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. PETIT Patrice, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b></p> <p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 75</li> <li>- Présents : 53</li> <li>- Absent(s) : 14</li> <li>- Pouvoir(s) : 8</li> <li>- Votants : 61</li> </ul>	<p><b>Excusés avant donné pouvoir :</b> <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis) <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DALDEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal (a donné pouvoir à M. KLOËTZLEN Éric).</p>
<p><b>Délibération n° 01-2024</b></p>	<p><b>Absents excusés :</b> <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique.</p> <p><b>Absents non excusés :</b> <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme RIS Jeannine</p> <p><b>Date de convocation :</b> 09 février 2024</p>

**Objet :**

**ADMINISTRATION  
GENRALE**

Marchés et commandes  
publics

*Attribution et signature  
marché public – Travaux de  
mise en conformité et  
agrandissement des trois  
déchèteries*

Vu les articles L2122-21-1, L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la communauté de communes gère trois déchèteries nécessitant des mises à jour pour respecter les normes environnementales et réglementaires ;

Considérant l'importance d'optimiser ces installations pour améliorer le service aux usagers et réduire les volumes de déchets destinés à l'enfouissement ;

Considérant que le projet inclut des travaux d'aménagement pour la sécurité, le tri des déchets, la gestion des flux de véhicules, et la prévention du vol et du vandalisme ;

Considérant l'évolution constante des flux de déchets et la nécessité d'adapter les équipements pour un meilleur tri ;

Considérant qu'une procédure de marché public a été lancée le 29 novembre 2023 pour la réalisation de travaux de mise en conformité et agrandissement des trois déchèteries ;

Considérant les caractéristiques de ce marché public qui sont les suivantes :

- Type de procédure : Procédure adaptée
- Allotissement :
  - Lot n°1 : Terrassements – VRD – Démolition
  - Lot n°2 : Béton armé
  - Lot n°3 : Electricité
  - Lot n°4 : Clôture – Serrurerie - Signalisation
  - Lot n°5 : Plantations
  - Lot n°6 : Gestion d'accès
  - Lot n°7 : Locaux industrialisé et abris
  - Lot n°8 : Blocs béton
  - Lot n°9 : Bennes à déchets
  - Lot n°10 : Vidéo-surveillance (*procédure sans publicité ni mise en concurrence prévue par l'article R2122-8 du CCP*)
- Type de prestation : Marché de travaux
- Durée du marché : : La durée du présent contrat débute à compter de sa notification et expire à la réception des travaux par le maître d'ouvrage. À titre indicatif, le démarrage des travaux est envisagé :
  - Phase 1 : 1er semestre 2024
  - Phase 2 : 2nd semestre 2024
  - Phase 3 : 1er semestre 2025

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au 17 janvier 2024 à 12 h 00, ont été réceptionnés 14 plis par voie électronique,

Considérant que ce marché fait l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (PSE), définies comme suit :

- Pour le lot 1 :
  - PSE 1 Site d'Ancy-le-Franc : Fourniture et pose d'une réserve enterrée pour eaux pluviales de type SPIREL Ø1400 en remplacement du Ø1000 PEHD annelé.
  - PSE 2 Site d'Ancy-le-Franc : Fourniture et pose d'un poste de relevage pour eaux pluviales avec pompes Q 14 l/s.
  - PSE 3 Site d'Ancy-le-Franc : Fourniture et pose d'un poste de relevage pour eaux pluviales avec pompes Q 3,5 l/s.
  - PSE 4 : Plus-value traitement des enrobés en présence de HAP/amiante.
- Pour le lot 3 :
  - PSE 1 Site d'Ancy-le-Franc : Alimentation électrique d'un poste de relevage équipé de deux pompes eaux pluviales Q14 l/s.
  - PSE 2 Site d'Ancy-le-Franc : Alimentation électrique d'un poste de relevage équipé de deux pompes eaux pluviales Q3,5 l/s.
- Pour le lot 9 :
  - PSE 1 : Fourniture de benne ampliroll 30m3 supplémentaires.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis le règlement de la consultation, à savoir :

- **Prix** ..... **50 points**
- **Valeur technique** ..... **40 points**
- **Délais de réalisation** ..... **10 points**

Considérant qu'une phase de négociation s'est déroulée avec les trois premiers candidats pour chaque lot ;

Considérant l'absence de proposition pour le lot 3 ;

Considérant les propositions reçues, le classement des offres et le rapport d'analyse des offres, il en ressort les attributaires suivants :

- Lot n°1 : Terrassements – VRD – Démolition : Société EUROVIA BFC pour un montant de 417 654,65 € HT offre de base et l'ensemble des PSE comprises ;
- Lot n°2 : Béton armé : Société MICHEL pour un montant de 327 000,00 € HT ;
- Lot n°3 : Électricité : Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité ;
- Lot n°4 : Clôture – Serrurerie – Signalisation : Société V.D.S. PAYSAGE pour un montant de 229 161,61 € HT ;
- Lot n°5 : Plantations : Société ROSSI ESPACE VERT pour un montant de 4 402,00 € HT ;
- Lot n°6 : Gestion d'accès : Société HORANET pour un montant de 30 184,84 € HT ;
- Lot n°7 : Locaux industrialisé et abris : Société PREF'AUBE pour un montant de 304 746,05 € HT ;
- Lot n°8 : Blocs béton : Société RAPIDO BLOC pour un montant de 14 400,00 € HT ;
- Lot n°9 : Bennes à déchets : Société GILLARD pour un montant de 34 440,00 € HT, offre de base et PSE comprise.

Le montant global du marché s'élève à 1 361 989,15 € HT, soit 1 634 386,98 € TTC (hors lot 3 : électricité et lot 10 : vidéo-surveillance)

Il proposé au conseil communautaire d'entériner le classement après négociation, d'autoriser Monsieur le président à signer le marché avec les attributaires, de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité le lot 3 et de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour le lot infructueux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

<b>58</b>	<b>pour</b>
<b>0</b>	<b>contre</b>
<b>3</b>	<b>abstention</b>

**APPROUVE** l'analyse, le classement des offres et les attributaires proposés,

**ATTRIBUE** les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 aux attributaires proposés,

**DECIDE** de déclarer sans suite le lot 3 pour cause d'infructuosité et de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence,

**AUTORISE** Monsieur le président à prendre toute décision relative à la passation et l'exécution du marché dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus et notamment à signer tous les documents du marché à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,  
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,  
Mme RIS Jeannine



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 089-200039642-20240215-01\_2024-CC